



PLU enquête publique



MAIRIE
DE
POINTIS-INARD
31800

INFORMATION MUNICIPALE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR & COTEAUX COMMINGES MAIRIE DE POINTIS-INARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR L'ARRÊT DU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE POINTIS-INARD

Par arrêté n°2021-10, la Présidente de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de POINTIS-INARD.

A cet effet,


M. Yves RAYNAUD, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

La durée prévue de l'enquête publique est de 40 jours soit du lundi 11 octobre à 9h au vendredi 19 novembre 2021 à 18h (Mairie fermée du 1^{er} novembre 2021 au 07 novembre 2021). Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de la Direction de l'aménagement du territoire à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens – 05.61.89.21.42.

Le dossier de projet d'élaboration du PLU de la commune de POINTIS-INARD et les pièces qui l'accompagnent, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis des personnes publiques associées et consultées dans le cadre de l'élaboration du PLU ainsi que les réponses que la communauté de communes envisage d'y apporter, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête publique :

- A la mairie de POINTIS-INARD, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur un poste informatique à la mairie de POINTIS-INARD, aux mêmes jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site internet du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-pointis-inard>

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté, en s'adressant à la Direction de l'aménagement du territoire à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens – 05 61 89 21 42



Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de POINTIS-INARD aux jours et heures suivants :

- Lundi 11 octobre 2021 de 9h à 12h
- Samedi 30 octobre 2021 de 9h à 12h
- Vendredi 19 novembre 2021 de 14h à 18h

Lors de ces permanences physiques et en raison du contexte sanitaire actuel, chacun des participants devra respecter les gestes barrières en vigueur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et uniquement, chacun pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de POINTIS-INARD aux heures et jours d'ouverture habituels
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur, projet d'élaboration du PLU de POINTIS-INARD , Mairie – 2 rue St Jean de Pointis – 31800 POINTIS-INARD. Toutes observations recueillies par ce biais au-delà du vendredi 19 novembre à 18h, ne seront pas prises en compte.
- sur le registre numérique ouvert pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-pointis-inard>
- par courriel à l'adresse suivante : plu-pointis-inard@mail.registre-numerique.fr

L'ensemble des contributions du public, y compris celles recueillies sous format papier, seront consultables sur le registre numérique dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur :

- Dans la mairie concernée par l'enquête publique ainsi qu'au siège de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges
- Sur le site internet de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges : www.coeurcoteaux-comminges.fr

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges délibérera pour approuver le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de POINTIS-INARD.

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

Le Maire,
Didier TREINQUE